

In Extenso

Audit

**ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION
LES UNELLES**

*Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : Rue Saint Maur - BP 524
50200 COUTANCES*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Août 2020**



Écoute



Certification



Risque

In Extenso Secag

26 route de Coutances
BP 339
50350 Donville-les-Bains

Tél. : +33 (0)2 33 91 35 35
donville@inextenso.fr
www.inextenso.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association Centre d'Animation Les Unelles,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES** relatifs à l'exercice clos le **31 Août 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 Novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19.

JM9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ✓ Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, l'Association procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur le montant des subventions à recevoir de ses différents partenaires au 31 Août 2020. Nous nous sommes assurés de l'existence des conventions et de la réalité des subventions inscrites en produits à recevoir. Nous nous sommes également assurés de la correcte séparation des exercices.
- ✓ L'Association a des fonds dédiés dont le montant total s'élève à 59.481 €. Les modalités de détermination de ces engagements sont relatées dans la note 1-3 "D – Fonds dédiés" de l'annexe. Nous avons obtenu les éléments probants recherchés sur la justification de ces engagements.
- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le mode d'évaluation des engagements de retraite décrit à la note 1.3. "*C - Engagements en matière de pensions et retraites*" de l'annexe. Nous avons examiné le processus de détermination par la direction des hypothèses utilisées et leur mise en œuvre. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations effectuées. En application de l'option ouverte par les principes comptables applicables en France, ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais d'une information en annexe. Nous avons donc également vérifié le caractère approprié de l'information fournie en annexe en la matière.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

JM

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS,
Le 1^{er} Février 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
IN EXTENSO SECAG


Jean-Max YVER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

5117

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	5 388	5 388	0	199
Frais d'établissement			0	
Frais de recherche et développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets, licences et marques	5 388	5 388	0	199
Immobilisations incorporelles en cours			0	
Avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles	140 148	100 905	39 243	30 199
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 387	75 255	8 132	9 840
Autres immobilisations corporelles	47 528	25 650	21 878	20 359
Immobilisations corporelles en cours	9 233		9 233	
Avances et acomptes			0	
Immobilisations financières	15	0	15	15
Participations et Créances rattachées			0	
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts			0	
Autres			0	
TOTAL (I)	145 551	106 293	39 258	30 414
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	778 548	0	778 548	611 045
Créances clients usagers et comptes rattachés	2 506		2 506	1 036
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres	186 015		186 015	175 620
Valeurs mobilières de placement			0	
Disponibilités	547 394		547 394	394 265
Charges constatées d'avance	42 633		42 633	40 124
TOTAL (II)	778 548	0	778 548	611 045
TOTAL GENERAL (I + II)	924 099	106 293	817 807	641 459

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	145 495	149 379
Excédent ou déficit de l'exercice	34 718	-3 884
Situation nette (sous-total)	180 213	145 495
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 312	6 104
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	183 525	151 599
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	59 481	40 980
Fonds dédiés sur subventions d'investissement	6 762	11 359
Fonds dédiés sur autres ressources	52 718	29 620
TOTAL (II)	59 481	40 980
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	20	60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 801	15 181
Dettes fiscales et sociales	58 263	54 659
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	191 726	113 630
Produits constatés d'avance	299 991	265 349
TOTAL (IV)	574 801	448 880
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	817 807	641 459

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	164 960	256 177
Ventes de biens et services	25 252	34 233
Ventes de biens	25 252	34 233
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	622 215	500 062
Concours publics et subventions d'exploitation	622 215	499 562
Ressources liées à la générosité du public	0	500
Dons manuels		
Mécénats		500
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Production immobilisée	2 956	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	123	89
Utilisations des fonds dédiés	4 742	1 520
Autres produits	19 285	19 297
TOTAL I	839 533	811 378
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	49	474
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	237 174	250 027
Aides financières		803
Impôts, taxes et versements assimilés	20 106	16 724
Salaires et traitements	429 068	402 464
Charges sociales	85 815	134 303
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 508	12 846
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	23 243	
Autres charges	3 034	3 317
TOTAL II	812 996	820 957
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	26 537	-9 580
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 140	641
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 140	641
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	4	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 136	641
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	27 672	-8 939

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 031	198
Sur opérations en capital	2 792	2 272
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 894	6 236
TOTAL V	10 716	8 706
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 570	3 482
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	3 570	3 482
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 147	5 224
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	101	169
Total des produits (I+III+V)	851 389	820 724
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	816 671	824 608
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	34 718	-3 884
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	427 245	360 747
- Communauté de Commune	288 354	229 794
- Ville de Coutances	138 891	130 289
- C.C.A.C.		
- C.C.A.S.		
- Office de la Jeunesse		664
Bénévolat		
TOTAL	427 245	360 747
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux)	45 203	45 312
Mise à disposition gratuite de services (personnel)	382 041	315 434
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	427 245	360 746

Table des matières

1 Règles et méthodes comptables

- 1.1 Evènements principaux
- 1.2 Evènements postérieurs à l'exercice
- 1.3 Principes et méthodes comptables

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

- 2.1 Actifs immobilisés
 - 2.1.1 Etat des immobilisations
 - 2.1.2 Etat des amortissements
- 2.2 Etat des créances et des dettes
 - 2.2.1 Créances
 - 2.2.2 Dettes
- 2.3 Variations des fonds propres
 - 2.3.1 Tableau de variation des fonds propres
 - 2.3.2 Tableau de variation des fonds dédiés
- 2.4 Variation des fonds dédiés
 - 2.4.1 Tableau de variation des fonds dédiés
- 2.5 Contribution volontaires en nature
- 2.6 Subventions
- 2.7 Résultat exceptionnel

3 Autres informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

- 3.1 Informations relatives à l'effectif

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 Août 2020, dont le total du bilan avant répartition est de 817 807 €, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 34 718 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19/11/2020.

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2019-08 du 6 décembre 2019 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits sont enregistrées en euro toutes taxes comprises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Evénements principaux

Pandémie de Covid-19

Personnel salarié

En application de l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, les activités du centre se sont arrêtées le 14 mars 2020.

Durant le confinement (14 mars-11 mai), le directeur mis à disposition par la CMB était présent quotidiennement sur site, tout comme la comptable de l'association les 10 premiers jours (9 % de son temps de travail sur la période). L'ensemble du personnel restant était confiné, à son domicile.

Du 14 mars au 30 juin, le personnel salarié a été en inactivité (28 %), télétravail (17 %), autorisation spéciale pour garde d'enfants (3 %), arrêt maladie (1 %) et travail sur site (50 %).

Le centre a eu recours au dispositif d'activité partielle de l'Etat du 14 mars au 30 juin recevant 17 745 € d'indemnités pour un total de 1 644,31 heures. Ce dispositif a concerné 22 salariés au mois de mars (385,92 h), 26 en avril (568,32 h), 25 en mai (618,86 h) et 6 en juin (71,21 h).

Durant cette période, les dispositions légales imposaient une indemnisation à hauteur de 70 % de la rémunération brute par heures chômées, sans pouvoir être inférieur à 8,03 € par heures chômées.

Le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2020 a décidé de verser un complément à cette indemnisation légale pour aboutir à un maintien global (indemnisation légale + complément employeur) correspondant à 100 % du taux horaire net par heures chômées durant cette période.

La structure a réouvert au public partiellement à partir du 11 mai.

L'accueil de loisirs du Point Accueil Jeunes a ainsi pu rouvrir partiellement, jusqu'au 02 juin. Les activités techniques ont pu reprendre à compter du 02 juin à plus de 90%.

Adhérents

Le 19 mai 2020, le conseil d'administration a voté à l'unanimité le non remboursement des séances qui ne seraient pas réalisées avant le début des vacances estivales de juillet et août 2020.

Pour autant, afin de ne mettre personne en difficulté par cette prise de décision, le centre d'animation a étudié, au cas par cas, toute demande individuelle, procédant au final à 3 633,31 € de remboursement.

De plus, l'association étant habilitée à recevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt prévue par les articles 200-1 et 238 bis du Code Général des Impôts (CGI) relatifs au mécénat des particuliers et des entreprises, le centre d'animation a fourni à tout adhérent concerné qui souhaitait en bénéficier un document attestant d'un tel versement sous forme de don à l'association, d'une somme équivalente à la totalité ou une partie du montant des cotisations perçues pour les séances qui n'avaient eu lieu. Ces dons s'élèvent à 4 253,97 €.

Demande d'emprunt dans le cadre du Prêt Garanti par L'Etat (PGE)

Le conseil d'administration en sa séance du mercredi 24 juin 2020 a décidé à l'unanimité d'autoriser Messieurs Jean-Louis SION et Robert POINT, co-présidents de l'association à demander un emprunt dans le cadre du Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 40 000,00 €. Cet emprunt a été reçu postérieurement à la clôture de l'exercice et n'a pas été utilisé à ce jour.

Fonds de soutien exceptionnel du Conseil Départemental de la Manche « Solidarité Proximité 2020 »

Le 03 Août 2020, le centre d'animation a reçu une réponse du Conseil Départemental de la Manche informant de l'attribution d'une subvention de 15 000,00 € pour sa demande d'aide exceptionnelle adressée le 20 mai 2020 pour le secteur des activités techniques du centre, non subventionnées par ailleurs.

Exonération de charges

Le centre a également bénéficié d'exonération de charges dans le cadre de la pandémie de covid-19 s'élevant à 44 106,09 €.

Acomptes auprès des adhérents

Compte-tenu de ces éléments et de ces aides perçues après sa prise de décision du 19 mai, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution d'acompte auprès des adhérents pour la totalité des activités qui auraient dû se dérouler du 14 mars au 30 juin dernier, déduction faites des remboursements déjà effectués et dons perçus. Ces acomptes s'élèvent à hauteur de 77 837,74 €.

In Extenso Secag

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

En ce début de saison 2020/2021, nous constatons au 30 octobre 2020 une réelle baisse des inscriptions et cotisations pour les activités, de l'ordre de -25% à -30% comparativement au 30 octobre 2019.

Suite au décret du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, un reconfinement est en cours pour la période du 1er au 30 novembre 2020 entraînant une totale inactivité pour les 21 animateurs techniciens.

De nouveau, le centre va faire une demande à l'Etat pour pouvoir bénéficier du dispositif d'activité partielle.

La saison ne faisant que commencer, seules 5 semaines d'activité avaient eu lieu avant les vacances d'automne, si le centre d'animation compte pour cette période pouvoir rembourser ses adhérents des séances non faites et verser aux salariés en activité partielle un complément à l'indemnisation légale, il ne sait pas s'il sera en mesure de le faire si la situation perdure.

1.3 Principes et méthodes comptables

A. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Logiciels	de 3 à 10 ans
- Matériels d'activités	de 1 à 5 ans
- Aménagements divers	de 3 à 10 ans
- Matériels de transports	de 3 à 5 ans
- Matériels de bureau	de 3 à 5 ans
- Mobiliers	de 1 à 10 ans

B. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. Notamment, concernant le financement des actions à mener dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Au cours du présent exercice, notre association a pris en compte au titre de la subvention, CAF Contrat Enfance Jeunesse une somme de 35.900 €.

Non connu définitivement à ce jour, le montant de cette subvention a été estimé à partir des budgets prévisionnels analytiques et d'informations non formelles recueillies. Elle devra nous être reversée par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage pour le financement d'actions menées en 2020. Elle a été portée en « subvention d'exploitation » à la clôture de l'exercice.

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

C. Engagements de départs à la retraite

Les engagements en matière de pensions et retraite n'ont pas été constatés sous forme de provision.

Le montant des engagements retraite a été calculé selon la méthode actuarielle Rétrospective (à savoir, les indemnités de fin de carrière sont calculées à partir des droits acquis par le salarié depuis son entrée dans l'entreprise jusqu'à la clôture de l'exercice) et repose sur les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 1,00 %
- Taux d'actualisation : 0,30 %
- Convention collective de l'animation
- Départ à la retraite à 62 ans
- Taux de turn over à 1 %

Compte-tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraites s'élève à 164,293,28€

Ce montant est couvert à hauteur de 59,307,50€ par un fonds d'indemnité retraite versé sur le Contrat d'Epargne Retraite SWISS LIFE IFC "Contrat Collectif d'Assurance de Type article 39"

Il y a lieu de préciser que le calcul de l'engagement de retraite a été affectué suivant l'hypothèse selon laquelle c'est le salarié qui décide de sa mise en retraite ; en conséquence, les indemnités sont soumises aux charges sociales.

D. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 59 481 €

Ils seront repris sur l'exercice 2020-2021 pour les actions à caractère socioculturel suivantes:

- * Projet Aménagement des EPN pour 1.183 €
- * Projet EPN mobile pour 28.717 €
- * Projet Politique de la Ville pour 22.818 €
- * Aménagement PAJ Unelles (acquisition d'un vidéoprojecteur) pour 945 €
- * Aménagement des EPN (acquisition de vidéoprojecteurs) pour 2.228 €
- * Aménagement à « Claires-Fontaines » (acquisition Toit Four à pain) pour 1.287 €
- * Aménagement rangement ludothèque pour 2.302 €

E. Contributions volontaires

Conformément au plan comptable des associations, les contributions volontaires significatives ont fait l'objet d'une évaluation portée au pied du compte de résultat.

Les informations qualitatives concernant les contributions volontaires non chiffrées sont portées ci-après au 2.5.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actifs immobilisés

2.1.1 Etat des immobilisations

	Valeur brute en début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Licences	5 388	0	0	5 388
TOTAL (I)	5 388	0	0	5 388
Immobilisations corporelles :				
Matériel activité	96 518	4 958	18 089	83 387
Aménagements divers	10 298	4 100	0	14 398
Matériel de transport	2 999	5 062	0	8 061
Matériel de bureau	18 100	0	1 192	16 908
Mobilier	11 979		3 819	8 160
Immobilisations corporelles en cours (Aménagement Espace de Vie Sociale CF)	0	9 233	0	9 233
TOTAL (II)	139 895	23 353	23 100	140 148
Immobilisations financières :				
Dépôts et fonctionnements	15	0	0	15
TOTAL (III)	15	0	0	15
TOTAL GENERAL	145 297	23 353	23 100	145 551

2.1.2 Etat des amortissements

	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprise	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Licences	5 189	199	0	5 388
TOTAL (I)	5 189	199	0	5 388
Immobilisations corporelles :				
Matériel activité	86 678	6 667	18 089	75 255
Matériel de bureau	8 481	4 236	1 192	11 525
Aménagements divers	3 129	1 942		5 071
Matériel de transport	1 105	1 241		2 346
Mobilier	10 302	223	3 819	6 707
TOTAL (II)	109 695	14 309	23 100	100 905
TOTAL GENERAL	114 884	14 508	23 100	106 293

2.2 Etat des créances et des dettes

2.2.1 Créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financière			
TOTAL (I)	0	0	0
De l'actif circulant			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 506	2 506	0
Autres créances	186 015	186 015	0
Avances et acomptes versés sur commandes :	4 424	4 424	
- Acompte THURY PLEIN AIR/Hébergé	238	238	
- Acompte FESTIJEUX/Semaine du Jeu	3 346	3 346	
- Acompte SONOLIGHT/Semaine du Jeu	841	841	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 572	31 572	0
- URSSAF	31 572	31 572	
Subventions à recevoir	150 018	150 018	
- CAF CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	35 900	35 900	
- CAF CENTRE SOCIAL	34 355	34 355	
- CAF ESPACE DE PARENTS (REAAP)	4 501	4 501	
- CAF ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES	11 494	11 494	
- CAF ANIMATION COLLECTIVE JEUNESSE	10 000	10 000	
- CAF ANIMATION LOCALE EVS CF	11 494	11 494	
- CAF PRESENCE EDUCATIVE INTERNET	15 500	15 500	
- CAF PSO	6 313	6 313	
- CAF REAAP	5 130	5 130	
- CAF DISCRIMINATION	2 500	2 500	
- CCMB SUBV POLITIQUE DE LA VILLE	2 500	2 500	
- MSA	5 000	5 000	
- FONJEP	5 331	5 331	
Charges constatées d'avances	42 633	42 633	
- SISMT (médecine du travail)	953	953	
- Location TPE + SOSH	30	30	
- Maintenances logiciel AIGA	668	668	
- LOA Photocopieurs CM-CIC	1 020	1 020	
- Fact (Abonmt OUEST Frce + Carnets bord 20/21)	440	440	
- Imprimeries + guide + banderoles	10 129	10 129	
- MELISSA Fabrik à liens	1 800	1 800	
- Constat Reversement CCMB 4/12e Mise à dispo	27 000	27 000	
- RAOULT ET BECK Céramique	510	510	
- Remboursements 2 adhérents	83	83	0
TOTAL (IV)	231 154	231 154	0
TOTAL ACTIF	231 154	231 154	0

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursementobtenus en cours d'exercice

2.2 Etat des créances et des dettes

2.2.2 Dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	20	20		
- Carte évasion trop perçu	20	20		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 801	24 801		
- Fournisseurs	19 210	19 210		
- Fournisseurs factures non parvenues	5 591	5 591		
Personnel et comptes rattachés	33 671	33 671		
- Personnel - congés payés	8 132	8 132		
- Personnels - Autres rémunérations dues	25 539	25 539		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 090	22 090		
- Malakoff Médéric	3 973	3 973		
- Chorum Mutex	1 252	1 252		
- Uniformation	3 364	3 364		
- Harmonie Mutuel	1 772	1 772		
- Charges sociales sur congés payés	4 470	4 470		
- Charges à payer - Autres organismes sociaux	7 259	7 259		
Etat et autres collectivités publiques	2 503	2 503		
- Prélèvement à la source	534	534		
- Taxe sur les salaires	1 969	1 969		
Créditeurs divers	191 726	191 726		
- CCMB	113 603	113 603		
- Acomptes à accorder	77 838	77 838		
- Divers	284	284		
Produits constatés d'avance	299 991	299 991		
- CAF Anim Coll Familles	7 663	7 663		
- CAF Anim Coll JEUNESSE	10 000	10 000		
- CAF Anim LOC EVS CF	22 988	22 988		
- CAF ESPACE DE PARENTS	5 000	5 000		
- CAF Centre Social	22 903	22 903		
- CAF Reaap	3 420	3 420		
- CAF Reaap	6 840	6 840		
- CAF PSO	4 209	4 209		
- CAF DISCRIM ACTIONS	1 500	1 500		
- CAF PRESENCE EDUC INTERNET	12 000	12 000		
- CGET Politique de la Ville	6 667	6 667		
- MSA	1 667	1 667		
- C M B - EPN	58 667	58 667		
- C M B - CENTRE SOCIAL	54 667	54 667		
- C M B - POLITIQUE DE LA VILLE	2 267	2 267		
- ETAT - DDTM Prévention Routière-PDASR	1 800	1 800		
- FONJEP	593	593		
- Cotisations associations 2020-2021	5 605	5 605		
- Cotisations activités 2020-2021	69 021	69 021		
- Cartes adhérents 2020-2021	2 515	2 515		
TOTAL PASSIF	574 801	574 801	0	0

2.3 Variation des Fonds Propres

2.3.1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau	149 379	-3 884			145 495
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 884	3 884	34 718		34 718
SITUATION NETTE	145 495	0	34 718	0	180 213
Subventions d'investissement	6 104			2 792	3 312
Provisions réglementées					0
TOTAL GENERAL	151 599	0	34 718	2 792	183 525

2.3.2 Tableau de variation des subventions sur investissement

Nature des subventions	Montant à l'origine	Montant repris sur les exercices précédants	Montant repris sur l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
12 ordinateurs portables CDISCOUNT	8 376	2 272	2 792	3 312
TOTAL GENERAL	8 376	2 272	2 792	3 312

2.4 Variation des fonds dédiés

2.4.1 Tableau de variation des fonds dédiés

	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources effectuées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de Fonctionnement affectées à des engagements à réaliser :				
<i>Fonds dédiés utilisés à 100 % pour des acquisitions d'immobilisation :</i>				
Aménagement PAJ Unelles (vidéoprojecteur)	1 779	833		946
Aménagement des EPN (vidéoprojecteurs)	3 477	1 249		2 228
Four à pain Claires-Fontaines	1 629	342		1 287
Aménagement rangement Ludothèque	2 500	198		2 302
<i>Fonds dédiés utilisés sur l'exercice</i>				
Utilisation/Anim Fond de participation des habitants Quartier Claires-Fontaines	2 120	2 120		-
<i>Fonds dédiés antérieurs non encore utilisés et reportés :</i>				
Projet Aménagement des EPN (vidéoprojecteur)	1 183			1 183
Projet EPN Mobile	20 000		8 717	28 717
Projet Politique de la Ville	8 292		14 526	22 818
TOTAL GENERAL	40 980	4 742	23 243	59 481

2.5 Contribution volontaires en nature

	N	N-1		N	N-1
<u>Mise à disposition gratuite de biens</u>			<u>Prestations en nature</u>		
- Locaux	45 203	45 312	- COMMUNAUTE DE COMMUNE	288 354	229 794
			- VILLE DE COUTANCES	138 891	130 289
			- C.C.A.C	-	-
<u>Mise à disposition gratuite de services</u>			- OFFICE DE LA JEUNESSE	-	664
- Personnel	382 041	315 434			
TOTAL	427 245	360 746	TOTAL	427 245	360 746

Les informations chiffrées ci-dessus concernant les contributions volontaires ont été fournies par les prestataires concernés.

Pour la première fois, les charges de personnel des mises à disposition concerne réellement les dates de notre exercice du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. Auparavant les données fournies par la CCMB étaient communiquées en année civile.

Egalement, cet exercice est concerné par la période de "Passage de Mains" - au poste de directeur - entre Bruno HAMEL et Alexandre SUTEAU qui s'est déroulée en fin d'Année 2019.

Un certain nombre de biens et de services, non chiffrables ou non chiffrés, font l'objet des informations qualitatives ci-après :

- *Bénévolat du Centre d'Animation :*

La contribution des bénévoles à notre activité est difficile à valoriser.

Une estimation faite en tenant compte des réunions mensuelles du Conseil d'Administration et des activités nous permet d'évaluer au moins une participation de 1 500 heures.

2.6 Subventions

	Montant
CCMB Centre Social	159 333
CCMB EPN	175 333
CAF CENTRE SOCIAL	101 245
CAF Anim Locale EVS CF	18 798
CAF Reaap	7 050
CAF ESPACE DE PARENTS	3 100
CAF ESPACE DE PARENTS	10 000
CAF ESPACE DE PARENTS	4 400
CAF Présence sur Internet	3 500
CAF PSO	3 643
CAF PSO Accueil Adolescence	8 418
CAF PSO ALSH Accueil Ado	2 873
CAF PSO ALSH Extrascolaire	-249
CAF Discrim action	1 000
CAF CEJ Via CCCMB	35 900
ETAT - CGET Adulte Relais	7 930
ETAT - CGET - Contrat de Ville	29 683
ETAT - DRJSCS	5 000
ETAT -FONJEP	7 106
ETAT -PDASR-Prev Routière	600
CONSEIL DEPART-Projet danse	3 000
CONSEIL DEPART-Fonds Soutien	15 000
MSA	5 000
MANCHE NUMERIQUE	8 717
VILLE DE COUTANCES	5 833
TOTAL GENERAL	622 215

2.8 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	Montant
Produits s/exercices antérieurs	
PCEA	
Quote-part subventions d'investissement virées au résultat	2 792
Autres Produits exceptionnels	741
Dons à caractère non répétitifs	4 290
Transfert de charges (IJSS)	2 894
Reprises exceptionnelles	
Total	10 716

Charges exceptionnelles	Montant
Charges s/exercices antérieurs	
VNC éléments d'actif cédés	
Charges exceptionnelles	3 570
Dotation Provision: cession de VMP	
Dotation Provision: pour investissement	
Dotation plus values nette actif	
Total	3 570

3 Autres informations

3.1 Informations relatives à l'effectif

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'association a fait appel :

- au personnel rémunéré par la CMB
 - 1 directeur, En binôme en Bruno HAMEL
 - 1 directeur, En binôme en Alexandre SUTEAU
 - 6 animateurs
 - 4 éducateurs sportifs à temps partiel
 - 1 animateur à temps partiel
- au personnel rémunéré par la ville de Coutances
 - 1 hôtesse d'accueil (personnel commun au C.C.A.C.)
 - 3 personnels d'entretien
- au personnel rémunéré par le Centre d'Animation
 - 1 secrétaire (personnel commun au C.C.A.C.)
 - 32 salariés
- au personnel rémunéré par l'Office Municipal de la Jeunesse
 - un éducateur sportif
- aux contributions de bénévoles dont :
 - les 21 membres du Conseil d'Administration
 - et 8 bénévoles pour l'encadrement d'activités.